

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/027

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 30/03/2026

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
25/03/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 18

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, PRALON, ICHOU, HAMDAN ; MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, HOUSSIN, LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Absents excusés : 1

Bénédicte LECLERC

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Pierre LORY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DELEGUES MARPA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-7 et L2121-21,

Les délégués au sein du comité syndical sont élus au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de 3ème tour de scrutin.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder au vote des délégués communautaires à main levée.

Ayant obtenu la totalité des voix, ont été proclamés pour représenter la commune de Franois au sein de la MARPA :

Publié le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212502587-20260330-2026029-DE

- Titulaire : Madame Françoise GILLET
- Suppléant respectif : Madame Samera ICHOU

- Titulaire : Madame Bénédicte LECLERC
- Suppléant respectif : Madame Geneviève SIMON BOUVRET

Fait et délibéré, le 30 mars 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

